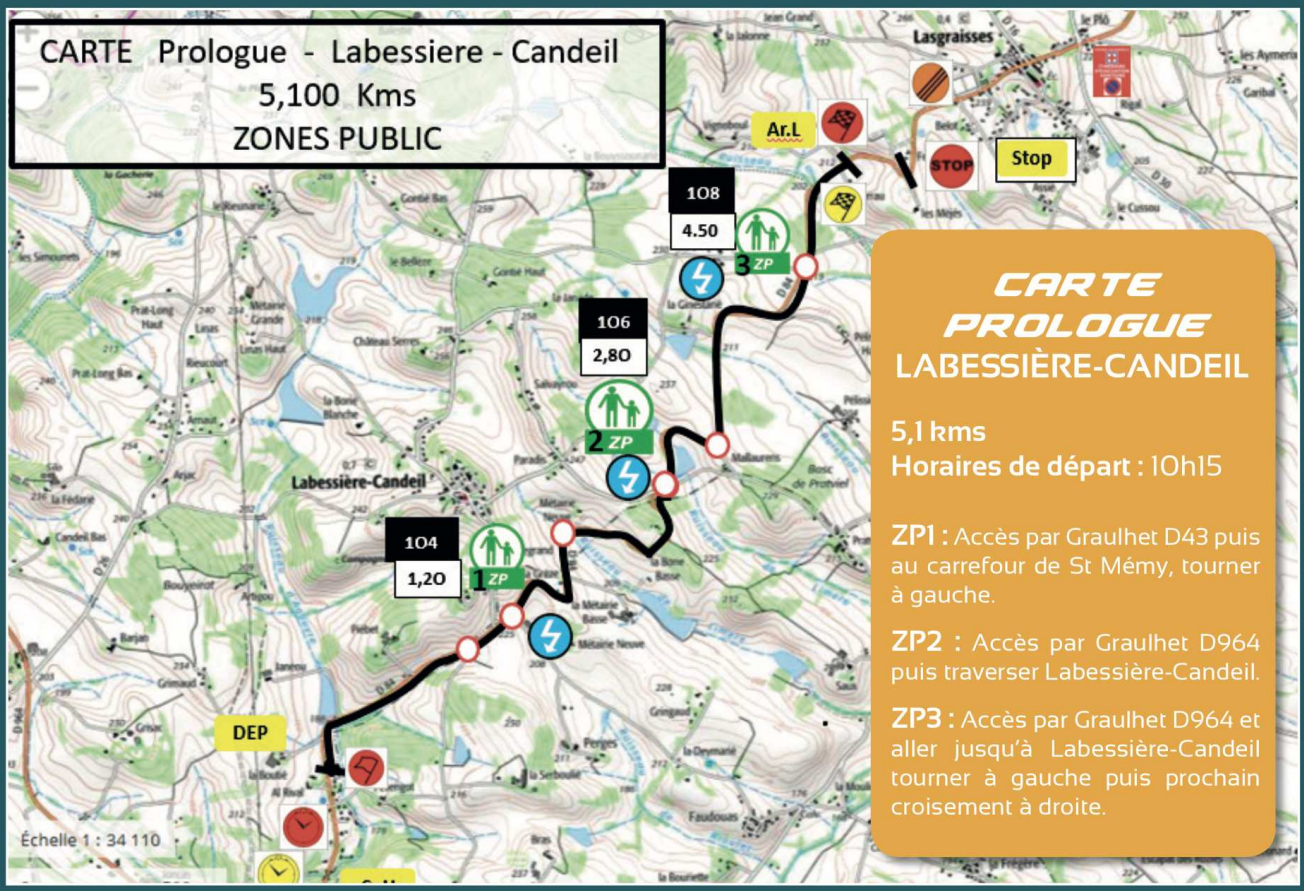

CARTE PROLOGUE
LABESSIÈRE-CANDEIL

5,1 kms
Horaires de départ : 10h15

ZP1 : Accès par Graulhet D43 puis au carrefour de St Mémy, tourner à gauche.

ZP2 : Accès par Graulhet D964 puis traverser Labessière-Candeil.

ZP3 : Accès par Graulhet D964 et aller jusqu'à Labessière-Candeil tourner à gauche puis prochain croisement à droite.

Tout spectateur situé dans une zone interdite est passible d'une contravention de 135 €. *Article R 331-45 du code du sport*

CARTE ES 3-6
MONTMIRAL
Conseil départemental du tarn

19 kms
Horaires de départ : 9h45 et 16h11

ZP13 : Accès par Castelnau de Montmiral direction Gaillac et tourner vers Vors.

ZP14 : Accès par Gaillac route de Montauban D999 et à Ste Cécilé d'Avès prendre à droite direction Albi et tourner à gauche sur D32 puis tourner à droite vers Vors puis à gauche vers St Jérôme.

ZP15 : Accès par Castelnau de Montmiral direction Gaillac et à 1 km tourner à droite vers Les Barrières.

ZP16 : Accès par Gaillac route de Montauban D999 et à 9 km tourner à droite D132 Barat.

ZP17 : Accès par Gaillac route de Montauban D999 et à 9 km tourner à droite D132 Barat et à 1 km tourner à gauche vers Trepadis.

ZP18 : Accès par Castelnau de Montmiral direction Puycelsi D964 puis tourner à gauche vers Brugnac.

ZP19 : Accès par Castelnau de Montmiral direction Puycelsi D964 et à 7,5 km tourner à gauche D14 Les Barrières Salvagnac.

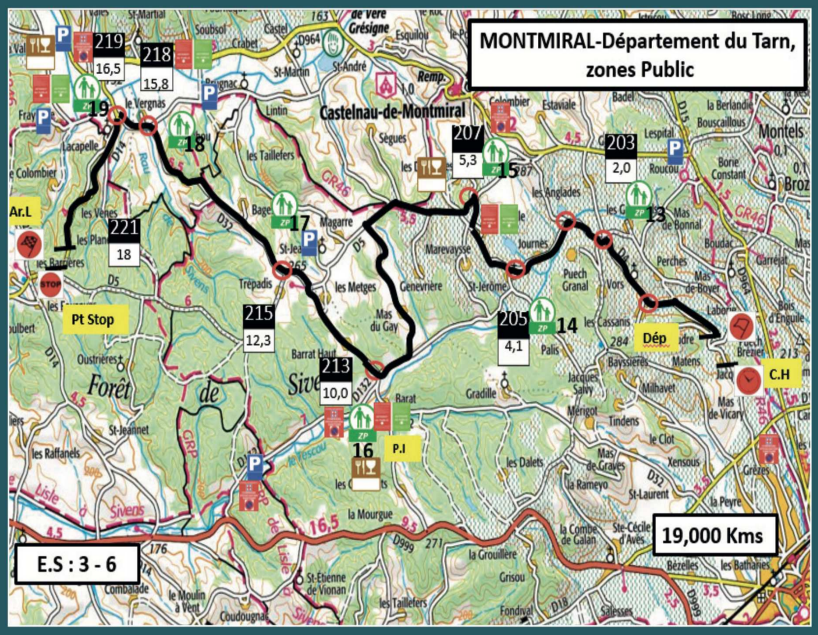

Tout spectateur situé dans une zone interdite est passible d'une contravention de 135 €. *Article R 331-45 du code du sport*

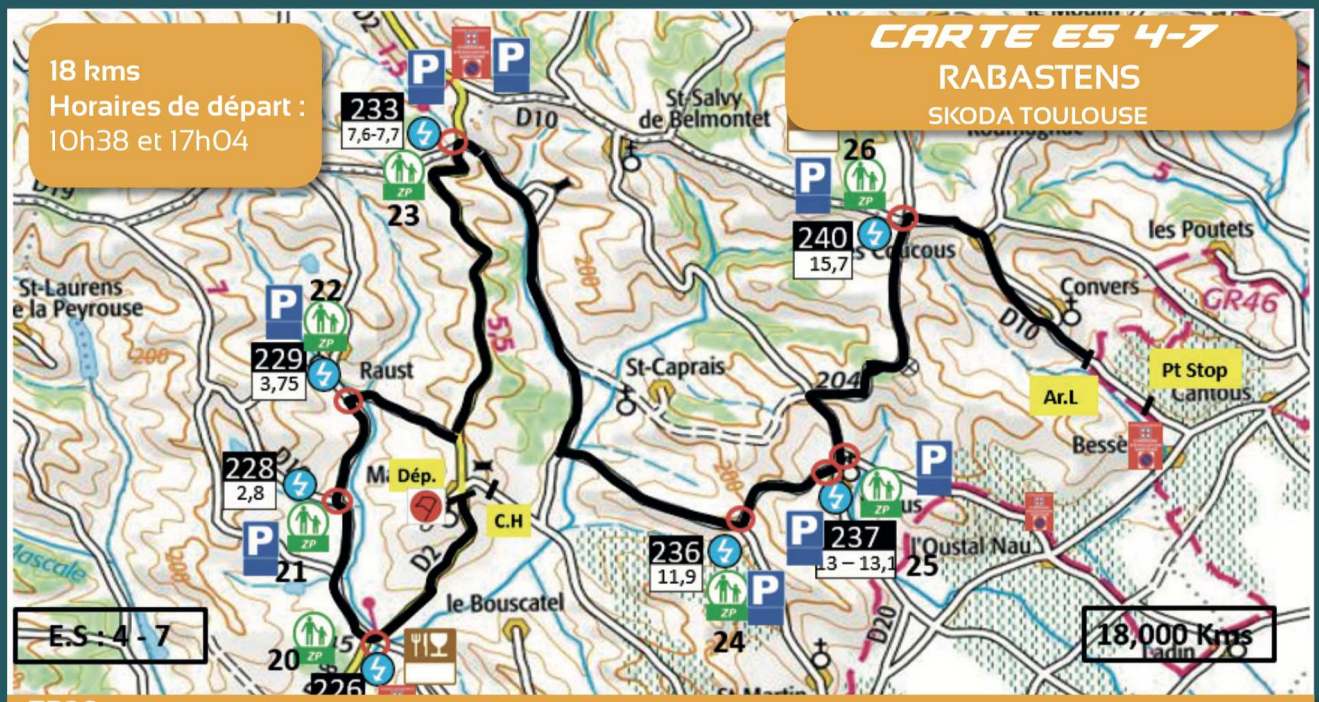

ZP20 : Accès dans Rabastens prendre la D2 vers Salvagnac.
ZP21 : Accès par Rabastens direction Toulouse puis prendre à droite la D12 direction Grazac et après Grazac prendre à droite D35 suivre jusqu'au carrefour à droite D19 et au prochain carrefour à droite vers Raust.
ZP22 : Accès par Rabastens direction Toulouse puis prendre à droite la D12 direction Grazac et après Grazac prendre à droite D35 suivre jusqu'au carrefour à droite D19 et au prochain carrefour à droite vers Raust.
ZP23 : Accès par Salvagnac direction Rabastens par D2.
ZP24 : Accès par Rabastens direction Les Barières par D18 et prendre à gauche direction St Martin.
ZP25 : Accès par Rabastens direction Les Barrières par D18 et au carrefour prendre la D20.
ZP26 : Accès par Salvagnac direction Rabastens par D18 et au carrefour prendre la D10 vers Lisle sur Tarn.

Tout spectateur situé dans une zone interdite est passible d'une contravention de 135 €. *Brticle R 331-45 du code du sGort*

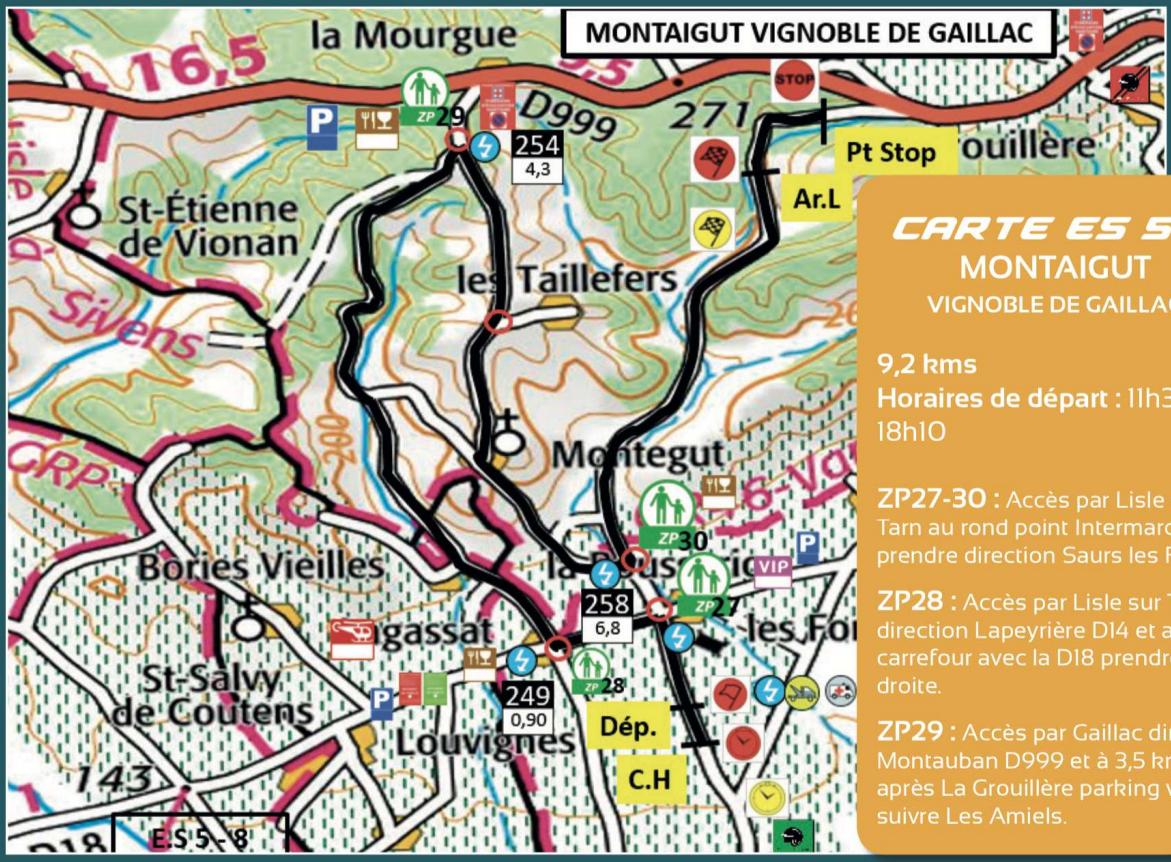

CARTE ES 5-8
MONTAIGUT
VIGNOBLE DE GAILLAC

9,2 kms
Horaires de départ : 11h31 et 18h10

ZP27-30 : Accès par Lisle sur Tarn au rond point Intermarché prendre direction Saurs les Fortis.

ZP28 : Accès par Lisle sur Tarn direction Lapeyrière D14 et au carrefour avec la D18 prendre à droite.

ZP29 : Accès par Gaillac direction Montauban D999 et à 3,5 km après La Grouillère parking voiture suivre Les Amiels.

Tout spectateur situé dans une zone interdite est passible d'une contravention de 135 €. *Article R 331-45 du code du sport*